

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES ARMÉES

Avis relatif au concours sur titres d'admission à l'École de l'air en 2020

NOR : ARML1930719V

Un concours d'admission sur titres à l'École de l'air (EA) est organisé en 2020.

Le nombre de places offertes par corps d'officiers (officier de l'air, officier mécanicien de l'air, officier des bases de l'air) au concours sera précisé ultérieurement par arrêté publié au *Journal officiel* de la République française.

1. Conditions à remplir

- être français au regard du code de la nationalité française et satisfaire aux conditions fixées pour l'accès à la fonction publique (si « double nationalité », le préciser) ;
- être titulaire, au plus tard le 1^{er} décembre de l'année d'admission à l'EA, d'un diplôme conférant un grade de master mentionné aux articles D. 612-33 à D. 612-36 du code de l'éducation ou titre reconnu équivalent par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou d'un titre d'ingénieur diplômé délivré dans les conditions fixées par l'article L. 642-1 du code de l'éducation ou tout diplôme ou titre reconnu de niveau I par le ministère de l'enseignement supérieur ;
- conditions d'âge :
 - être âgé de dix-sept ans au moins à la date du recrutement ;
 - être né après le 31 décembre 1994.
- l'attention des candidats et candidates est particulièrement attirée sur les dispositions suivantes :
 - les conditions sont définies par l'article L. 4132-1 du code de la défense et par le décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air ;
 - nul ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours, conformément à l'article 6.2 du décret du 12 septembre 2008 précité ;
 - avoir satisfait aux obligations du code du service national, conformément à l'article 7 du décret du 12 septembre 2008 précité ;
 - remplir les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats et candidates par l'arrêté du 27 juillet 2011 modifié relatif aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées aux concours d'admission dans les écoles militaires d'élèves officiers de carrière de l'armée de l'air, des officiers de l'armée de l'air issus de l'école polytechnique et pour un recrutement au choix dans les corps des officiers de l'armée de l'air.

2. Inscription au concours

La période des inscriptions est fixée du lundi 18 novembre au vendredi 20 décembre 2019 sur le site internet : <https://ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>.

A l'inscription et conformément au paragraphe 2.3 de la notice relative à ce concours, les candidats et les candidates transmettent, par courriel à concoursea@orange.fr, leur dossier accompagné des pièces justificatives à la division examens sélections et concours jusqu'au mardi 7 janvier 2020, la date d'envoi du courriel faisant foi.

3. Programme des épreuves

Le programme du concours est défini par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif au concours sur titres d'admission à l'École de l'air, publié au *Journal officiel* de la République française (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

4. Calendrier des épreuves

Phase de d'admissibilité :

Elle se déroulera du lundi 27 janvier au vendredi 7 février 2020 et consiste en l'examen et l'évaluation des dossiers de candidature.

Des tests complémentaires sont réalisés pour les candidats et candidates admissibles dans le corps des officiers de l'air. Ils se dérouleront du jeudi 26 au vendredi 27 mars 2020 sur la base aérienne 705 de Tours.

Phase d'admission :

Seuls les candidats et candidates admissibles sont autorisés à se présenter à la phase d'admission.

Elle se déroulera entre le lundi 6 et le vendredi 10 avril 2020 sur la base aérienne 705 de Tours.

5. Divers

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la division examens, sélections et concours de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air :

Téléphone : 02-36-16-25-54 ou 02-47-85-82-00, poste 25 696 ou 25 325 ;

Courriel : drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr.

La notice du présent concours est consultable sur le site internet : <https://ecole-air-espace.fr/devenir-officier/>.